

La démocratie confie, directement ou indirectement, la responsabilité aux élus locaux de gérer différentes compétences liées aux territoires. À travers les élections municipales de 2014 et les élections départementales de 2015, nos concitoyens reconnaissent **le rôle et les responsabilités exercés par les élus locaux** : le maire et son conseil municipal, le président de l'intercommunalité et son conseil communautaire, le président du conseil départemental et l'assemblée départementale.

Dans leur préoccupation quotidienne, les élus locaux sont au **service de leurs concitoyens**. Parmi eux, les conseillers départementaux ont une double préoccupation, celle d'être les partenaires des élus et des acteurs de leur canton et celle de veiller à une gestion saine du département pour le développement des territoires et à l'avenir des habitants.

La nouvelle étape de la décentralisation à travers la **loi NOTRe va modifier les missions du département** dans cette dimension de proximité du citoyen. L'action sociale (personnes âgées, handicapées et petite enfance), la construction et la maintenance des collèges voire l'organisation des transports scolaires, la gestion des routes, l'aide aux communes, intercommunalités et associations, la promotion du tourisme, le sport et la culture, sont autant de domaines où l'action des départements doit rester prépondérante.

Le département devrait perdre cependant les compétences économiques et la responsabilité dans l'organisation des transports par la voie routière comme les lignes régulières.

Son rôle restera essentiel dans le soutien à apporter à l'insertion des bénéficiaires et aux actions envers le monde agricole. Il ne pourra être absent des préoccupations légitimes qu'appelle la préservation de l'environnement à travers le développement durable.

Dans ce nouveau contexte, le groupe de l'Union de la Droite et du Centre - UDC est en ordre de marche.

Fort de ses **18 élus**, l'UDC est aujourd'hui au conseil départemental, une force politique **équivalente** à celle du parti socialiste qui ne compte plus que 18 élus alors qu'ils étaient 25 dans l'assemblée sortante.

La dernière campagne électorale conforte ainsi l'unité et la détermination du groupe qui pourra davantage faire entendre sa voix et être **force de propositions** dans une démarche positive, partagée.

Attachés à la parité, les élus de l'UDC entendent faire valoir leur **poids politique** et celui de leurs territoires (9 cantons sur 23, soit 49% des communes de Meurthe-et-Moselle) au sein de la nouvelle assemblée départementale. Ils regrettent néanmoins qu'aucun poste n'ait été ouvert au groupe UDC qui représente pourtant **40%** des élus de l'assemblée (18/46).

Pour faire écho à son discours d'installation, le groupe entend **être associé** aux réflexions et aux orientations du nouvel exécutif départemental, afin que soit pris en compte le **message** de tous les Meurthe-et-Mosellans notamment ceux qui ne se sont pas déplacés, ceux qui ont fait le choix du vote blanc, tout comme ceux qui se sont tournés vers les extrêmes.

Les conseillers départementaux de l'UDC **assumeront** pleinement leurs rôles et leurs fonctions : à l'écoute de nos cantons, ils participeront - à la place qui est la leur - aux politiques départementales et siègeront, comme dans les différentes instances, organismes et conseils d'administrations extérieurs, dans les six commissions intérieures (solidarité, éducation, aménagement, agriculture et environnement, développement et insertion, finances et Europe).

Par la voix de Michel MARCHAL, ils tiennent collectivement à **remercier** toutes celles et tous ceux qui leur ont accordé leur confiance ainsi qu'aux 23 binômes qui se sont présentés sous la bannière "Meurthe-et-Moselle Unie". Ils s'engagent de façon déterminée et néanmoins constructive à défendre les intérêts de tous les **habitants** de notre département.

Les conseillers départementaux de l'UDC :
Rose-Marie FALQUE et Michel MARCHAL (Président), canton de Baccarat
Catherine KRIER et Jean-Pierre DESSEIN, canton du Grand Couronné
Sabine LEMAIRE-ASSFELD et Luc BINSINGER, canton de Jarville-la-Malgrange
Catherine PAILLARD et Christopher VARIN, canton de Lunéville-1
Anne LASSUS et Thibault BAZIN, canton de Lunéville-2
Sophie MAYEUX et Patrick BLANCHOT, canton de Nancy-1
Corinne LALANCE et Jean LOCTIN, canton du Nord-Toulois
Maryse ALTERMATT et Stéphane PIZELLE, canton de Pont-à-Mousson
Corinne MARCHAL-TARNUS et Éric PENSALFINI, canton de Saint-Max